"Un coup de poignard aux communes"

Publication : samedi 21 décembre 2013 08:54

La République du Centre, 21 décembre 2013

POLITIQUE ■ Le nouveau découpage des cantons du Loiret provoque stupeur et indignation dans le Giennois

« Un coup de poignard aux communes »

Les élus du Giennois critiquent vivement cette réforme. Certains estiment qu'elle va affaiblir les territoires ruraux. Jean-Pierre Sueur la défend.

Thibaut Chatelet
thibaut.chatelet@centrefrance.com

Il y a eu des doutes, des interrogations et surtout de la colère. Le moins que l'on puisse dire est que la nouvelle carte des limites de cantons ne plaît pas dans le Giennois.

En cause, tout d'abord, la séparation en deux du canton de Gien. La partie sud serait rattachée aux cantons de Sully-sur-Loire et Ouzouer-sur-Loire. Le nord irait avec ceux de Briare et Châtillon-sur-Loire.

Selon Jean-Pierre Sueur (sénateur PS), qui a fait un certain nombre de remarques au préfet, les réactions contre ce schéma ne prennent pas en compte les règles fixées. « Le conseil constitutionnel a dit qu'il fallait privilégier le critère démographique », souligne-t-il. Dans le Loiret, chaque canton doit compter 30 000 habitants, à 20 % près.

Une autre solution : regrouper Châtillon, Briare et Châtillon-Coligny

Pour y arriver, le sénateur avait préconisé de regrouper les cantons de Gien, Briare et Châtillon-sur-Loire. Cette hypothèse représentait 40 000 habitants et n'a donc pas été retenue par le préfet. Malgré cela, il ne conteste pas le découpage final et aurait tendance à le défendre. « Il n'y a pas de bonne solution, estime-t-il. Celle-ci a l'avantage de suivre la limite naturelle de la Loire. »

Christian Bouleau, président de la communauté des communes giennoises, a pourtant une autre solution à proposer : « Il n'y a aucune raison d'éclater le canton de Gien. Le critère démographique peut avoir son sens mais il faut considérer les bassins de vie. » Sa proposition consisterait à laisser le canton de Gien tel quel et à regrouper ceux de Briare, Châtillon-sur-Loire et Châtillon-Coligny d'une part, et ceux de Sully-sur-Loire, Ouzouer-sur-Loire et Lorris d'autre part.

Les règles seraient alors respectées puisque ces entités représenteraient respectivement 26 336, 30 522 et 32 085 habitants.

« Quand on a fait le découpage des intercommunalités dans le Loiret, l'esprit était de coller aux limites des cantons », souligne Christian Bouleau qui a été rapporteur de la commission départementale de coopération intercommunale. « Six mois plus tard, on éclate la carte de cantons. Il y a une incohérence. »

« On n'est pas sorti de l'auberge »

Il ajoute qu'il aurait alors quatre conseillers généraux comme interlocuteurs, contre un seul à l'heure actuelle. « Jean-Pierre Sueur a été l'artisan de l'intercommunalité », poursuit-il. « Comment peut-il les laisser tomber ? »

Emmanuel Rat, conseiller général et président de la communauté de communes du canton de Châtillon-sur-Loire, attribue aussi à Jean-Pierre Sueur la paternité de ce découpage. « Je l'estime beaucoup mais là, il a donné un coup de poignard aux communes », estime-t-il. Il a du mal à contenir sa colère. « C'est inadmissible », tonne-t-il. « On a fait un Scot (Schéma de cohérence territoriale), élaboré par le Pays Giennois et là on va le couper en deux. »

Lors des conseils municipaux et communautaires de Châtillon-sur-Loire qui se sont tenus cette semaine, les élus ont à deux reprises voté une délibération contre ce projet. Selon lui, il éloignera le conseiller général des communes.

Michel Lechauve, conseiller général du canton de Briare, tient à peu près le même discours. « On apparaît la représentation des cantons ruraux, au profit des cantons urbains », critique-t-il. « Il fallait au moins respecter les communautés de communes. »

Claude de Ganay, conseiller général du canton d'Ouzouer-sur-Loire, président d'intercommunalité et député, estime qu'il s'agit d'une manœuvre électoraliste. « C'est un charcutage », blâme-t-il. « Je regrette qu'on n'ait pas tenu compte des intercommunalités. » Mais selon lui, cette réforme pose un autre problème : celui de la parité. « Il va falloir une femme à chaque fois, ça va déclencher des guerres fratricides. On n'est pas sorti de l'auberge », pente-t-il.

Le conseil général a jusqu'au 24 janvier pour émettre un avis sur ce texte. Après cela, il sera mis en application par un décret du conseil d'État. ■

« Un véritable charcutage »

Pour Martine Ropey, candidate à la mairie de Gien, et tête de la liste Gien avec Passion, il s'agit d'un « véritable charcutage qui ne tient compte ni de l'histoire, ni de la géographie, ni des réalités du bassin de vie ». Dans un communiqué envoyé cette semaine, elle dénonce une manœuvre politicienne. « Si la gauche n'a rien à attendre du nouveau canton de Sully, elle peut nourrir quelques espoirs du côté de Gien où un vieux fond de socialisme subsiste », analyse-t-elle.

REPÈRES

Portée. La réforme des conseils généraux prévoit de placer un conseiller et une conseillère à la tête de chaque canton.

Population. Le canton de Gien compte 26 530 habitants, celui de Briare 12 040, Châtillon-sur-Loire 7 484, Ouzouer-sur-Loire 18 172, Sully-sur-Loire 11 993, Châtillon-Coligny 11 078 et Lorris 9 920.

Découpage. Le nombre de cantons dans le Loiret passerait de 41 à 21.

Phoca PDF